

ETUDE DE MARCHÉ : LA CONTRACEPTION

INTRODUCTION

Autrefois, l'avortement était prohibé par l'apanage des familles nombreuses et par l'influence de l'église qui classaient la contraception au rang de délit. C'est en 1955 que l'avortement thérapeutique est autorisé. Cette même année aux Etats-Unis est mise en vente la première pilule contraceptive. Elle est autorisée en France qu'à partir de 1967 grâce au député Lucien Neuwirth. Cependant, la pilule ne reste autorisée qu'aux règles douloureuses et aux femmes mariées. Aujourd'hui d'autres formes de contraception ont suivi la pilule: l'anneau vaginal, le stérilet, les implants, le patch contraceptif...

Mais quel est l'évolution du marché de la contraception? C'est ce que nous allons étudier en voyant dans une première partie les différents mode de contraceptions et leurs statistiques puis l'étude de son marché et l'influence et dans une dernière partie les campagnes et actions faites : Marketing de la contraception.

choisiracontraception.fr
La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit.



SOMMAIRE

Introduction.....	1
-------------------	---

Sommaire.....	2
I/ Les différents modes de contraception.....	3 - 7
Chez la femme.....	3 - 6
Chez l'homme.....	6 - 7
II/ Etude du marché de la contraception.....	8 - 13
L'environnement sociodémographique en 2005, 2007 et 2010.....	8 - 10
Historique et législation de la contraception.....	11
Environnement technologique (composition chimique).....	12 - 13
III/ Campagnes et actions faites : Marketing de la contraception....	14 - 15
Actions faites.....	14
Stratégie Marketing.....	14
Cibles.....	14
Objectif marketing de la contraception.....	15
Prix du produit.....	15
Conclusion.....	16

I/ Les différents modes de contraception

Présentation des produits

Aujourd'hui de nombreux moyens de contraception existent, permettant ainsi à un couple de vivre pleinement leur sexualité sans risque d'une éventuelle grossesse non désirée. Bien que les moyens d'éviter une grossesse soient plus nombreux chez la femme que chez l'homme, la contraception n'en reste pas moins une affaire qui concerne les deux sexes.



1) Chez la femme :

a) La contraception hormonale

Comme son nom l'indique, c'est une contraception à base d'hormones qui a pour but d'empêcher l'ovulation. Les différents contraceptifs appartenant à cette rubrique sont:

- La pilule contraceptive :

Particularités et avantages : Un comprimé à prendre quotidiennement et à heure fixe pendant les 21 jours du cycle ou 28 jours selon le type de pilule. Il en existe deux types : les pilules combinées œstroprogestative qui contiennent deux hormones et les pilules progestatives qu'i n'en contiennent qu'une. En cas d'oubli supérieur à 12h pour une pilule combinée et à 3h pour une progestative, vous n'êtes plus protégée.

Son prix : De 2 € à 12 €/mois. Certaines sont remboursées à 65%. Il existe aussi des pilules génériques. Gratuite dans les CPEF pour les mineures et pour les non

assurées sociales.

Où l'obtenir ? : Prescrite par un médecin, ou une sage-femme dans certaines circonstances (après un accouchement ou une IVG). Délivrée sur ordonnance en pharmacie.

- Le patch contraceptif :

Particularités et avantages : Un patch à coller soi-même sur la peau une fois par semaine et à renouveler chaque semaine, pendant 3 semaines. Durant la 4ème semaine, on ne met pas de patch, ce qui provoque l'apparition des règles. Un geste hebdomadaire, efficace pour celles qui ont tendance à oublier leur pilule.

Son prix : 15 € par mois. Non remboursé

Où l'obtenir ? : Prescrit par un médecin, ou une sage-femme dans certaines circonstances. Délivrée sur ordonnance en pharmacie.

- Implant contraceptif :

Particularités et avantages : Un bâtonnet cylindrique de 4 cm de long et de 2 mm de large inséré sous la peau du bras, sous anesthésie locale. La pose dure quelques minutes. Il peut être retiré par un médecin dès que la femme le désire. Très fiable, il permet d'avoir l'esprit tranquille car il est efficace pendant 3 ans.

Son prix : 138 € remboursé à 65%

Où l'obtenir ? : Prescrit et posé par un médecin. Délivrée sur ordonnance en pharmacie.

- Anneau vaginal :

Particularités et avantages : Un anneau souple à placer soi-même dans le vagin, simplement, comme un tampon. On le laisse en place pendant 3 semaines. Au début de la 4ème semaine, on enlève l'anneau soi-même, ce qui provoque l'apparition des règles. Il permet de bénéficier d'une contraception efficace sans y penser pendant 3 semaines.

Son prix : 15 € par mois. Non remboursé.

Où l'obtenir ? : Prescrit par un médecin, ou une sage-femme dans certaines circonstances. Délivrée sur ordonnance en pharmacie.

b) La contraception physique

Elle consiste à empêcher les spermatozoïdes d'atteindre l'ovule et pour se faire plusieurs contraceptifs existent tels que :

- Le préservatif féminin :

Particularités et avantages : Gaine en nitrile ou en polyuréthane munie d'un anneau souple aux deux extrémités qui se place dans le vagin. Il peut être mis en place plusieurs heures avant le rapport sexuel. Avec le préservatif féminin, c'est le seul moyen de contraception qui protège du VIH et des IST .

Son prix : 8,70 € la boîte de 3 préservatif. Non remboursé. Gratuit dans les CPEF (Les Centres de Planification et d'Education familiale) et les centres de dépistage du VIH.

Où l'obtenir ? : Sans ordonnance en pharmacie, dans les CPEF (Les Centres de Planification et d'Education familiale).

- Le stérilet :

Particularités et avantages : Il en existe deux types : au cuivre ou à la progestérone. Le stérilet (ou dispositif intra-utérin) est placé dans l'utérus par un médecin. La pose dure 2 minutes, il peut être enlevé par le médecin dès que la femme le désire. Il peut-être gardé 4 à 10 ans. Il a une longue durée d'action et permet d'avoir l'esprit tranquille.

Son prix : DIU au cuivre : 30,50 € DIU hormonal : 125 € Remboursé à 65%. Gratuit dans les CPEF pour les mineures et pour les non assurées sociales.

Où l'obtenir ? : Prescrit et posé par un médecin. Délivrée sur ordonnance en pharmacie.

- Le diaphragme :

Particularités et avantages : Le diaphragme est une coupelle en latex ou en silicone que l'on place dans le vagin. Il s'utilise associé à un produit spermicide. Cela empêche le passage des spermatozoïdes.

Son prix : 33 € en latex, 42 € en silicone. Remboursé sur la base de 3,14 €.

Où l'obtenir ? : Il peut être prescrit par un médecin, ou une sage-femme qui en déterminent la taille et vous apprennent à le poser. Il peut également être obtenu au planning familial.

- La cape cervicale

Particularités et avantages : La cape est un dôme très fin, en latex ou en silicone, qui vient recouvrir le col de l'utérus. La cape cervicale ou le diaphragme peut être posé(e) au moment du rapport sexuel, mais aussi plusieurs heures avant. Il est important de la/le garder pendant 8 heures après le rapport. Elle/il est réutilisable.

Son prix : 39,50 € en latex, 52 € en silicone. Non remboursée.

Où l'obtenir ? : Prescrits par un médecin, ou une sage-femme qui en déterminent la taille et vous apprennent à la poser. Délivrée sur ordonnance en pharmacie.

c) La contraception chimique

Elle concerne les spermicides ne contient pas d'hormones et agit uniquement sur le spermatozoïde en le détruisant ou en l'immobilisant :

- Les spermicides :

Particularités et avantages : Les spermicides se présentent sous forme de gel, d'ovule ou d'éponge qui se placent dans le vagin quelques minutes avant chaque rapport et détruisent les spermatozoïdes. Seule l'éponge est efficace pendant 24 h. Elle peut donc être placée bien avant le rapport sexuel et être gardée plusieurs heures après. C'est une contraception utile de dépannage

Son prix : 7 à 16 € selon le type, pour plusieurs doses. Non remboursés.

Où l'obtenir ? : Sans ordonnance en pharmacie

c) La contraception chirurgicale ou stérilisation

Elle consiste chez la femme en une ligature des trompes (stérilisation tubaire). Ce type de contraception se différencie des autres moyens de contraceptions dans la mesure où il est le plus souvent irréversible sans un acte chirurgical de reconstruction.

d) La contraception dite naturelle

Elle implique d'avoir recours à des techniques particulières permettant de déterminer la période d'ovulation et donc d'éviter tout rapport sexuel durant cette période.

2) Chez l'homme :



- Le préservatif masculin :

Particularités et avantages : En latex, il se déroule sur le pénis en érection avant la pénétration et retient le sperme. Avant la fin de l'érection, il faut se retirer de sa partenaire en tenant le préservatif par son ouverture, puis le nouer et le jeter à la poubelle. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Avec le préservatif féminin, c'est le seul moyen de contraception qui protège du VIH et des infections sexuellement transmissibles.

Son prix : A partir de 20 centimes le préservatif est non remboursé. Gratuit dans les CPEF (Les Centres de Planification et d'Education familiale) et les centres de dépistage du VIH.

Où l'obtenir ? : Sans ordonnance en pharmacie, grande surface et distributeur automatique.

- La Vasectomie

Particularités et avantages : Méthode chirurgicale de stérilisation masculine définitive qui consiste en la ligature de canaux spécifiques (les canaux déférents) pour empêcher le passage des spermatozoïdes lors de l'éjaculation. La vasectomie

est une stérilisation chirurgicale qui sera définitive et il ne pourra plus être fécond.

II/ ETUDE DU MARCHE DE LA CONTRACEPTION ET INFLUENCES

Le macro environnement

A/ L'environnement sociodémographique en 2005, 2007 et 2010

1) En 2005

En 2005, 21,1% des femmes âgées de 15 à 49 ans sexuellement actives déclaraient ne rien faire pour éviter une grossesse. Les principales raisons évoquées sont l'attente ou le désir d'enfant et une stérilité. En revanche, 4,6 % des femmes de 15 à 49 ans, concernées par une grossesse non prévue, déclarent ne pas utiliser de moyen de contraception.

Parmi les méthodes de contraception, la pilule demeure la plus utilisée. En effet 58,7 % des femmes âgées de 18 à 49 ans y recourent en 2005. Les femmes de 20 à 24 ans sont celles qui recourent le plus à la pilule contraceptive. Le stérilet est utilisé essentiellement par les femmes âgées de 35 ans ou plus, tandis que l'usage du préservatif masculin ne concerne que 11,5 % des femmes. Son usage dépend avant tout de l'âge, les moins de 20 ans étant celles qui y recourent le plus (20,9%). Quant aux méthodes traditionnelles, moins de 3 % des femmes y ont recours, avec une fréquence plus importante aux âges les plus élevés. En 2007, 213380 femmes en France ont eu recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) soit 14,7 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans contre 14,1 en 2001. Les taux de recours sont très différents selon les générations, allant de 27 % chez les femmes de 20-24 ans à 6 % chez les femmes de 40-44 ans. Les mineures représentaient 5% des femmes ayant eu une IVG en 2001 et 6 % en 2005, 2006 et 2007.

Bilan 2005: En 2005, 4,6 % des femmes de 15 à 49 ans concernées par une grossesse non prévue n'utilisaient pas ou pas de moyen contraceptif. 58,7% de celles qui avaient recours à un moyen contraceptif utilisaient la pilule, 24,2 % le stérilet et 11,5 % le préservatif masculin. Ces modes de contraception représentaient 94,4% des méthodes employées. L'utilisation de la contraception d'urgence a progressé entre 2000 et 2008, notamment chez les plus jeunes.

14,7 pour 1 000 femmes ont eu recours à une IVG en 2007 contre 14,1 en 2001. Les taux varient selon les régions, les IVG étant plus fréquentes dans les DOM (taux moyen de 29 IVG pour 1 000 femmes) ainsi que dans les régions Corse, Île-de-France, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (taux de recours supérieurs à 19 IVG pour 1000 femmes).

	Pilule	Stérilet	Préservatif Masculin	Méthodes locales ou naturelles	Stérilisation	Implant
15-19 ans	78,1	0,0	20,9	0,2	0,0	0,8
20-24 ans	87,7	1,1	9,6	0,5	0,0	1,1
25-34 ans	67,0	16,9	11,5	2,6	0,2	1,8
35-49 ans	43,3	38,3	10,6	2,8	3,9	1,1
Total	58,7	24,2	11,5	2,3	2,0	

2) En 2007

Selon l'enquête BVA-INSEP « Les Français et la contraception », réalisée en Mars 2007, plus de 50% des Français, et dans la très grande majorité des femmes, choisissent leur moyen de contraception seuls sans avoir toujours suffisamment d'informations sur les différentes méthodes de contraception. Cette enquête révèle également que la majorité des personnes en âge de procréer utilise un moyen de contraception et que la pilule est le contraceptif le plus utilisé (58%), devant le préservatif (28%) et le stérilet (21%). Cependant, de nombreux éléments sont également à prendre en compte. Le manque d'information et les idées reçues ont un impact considérable sur les chiffres de l'IVG en France : chaque année 210.0000 femmes ont recours à l'avortement, un chiffre qui n'a pas évolué et 360 000 grossesses non désirées demeurent en France en raison du manque d'information sur les pilules dites d'urgence. Voici quelques chiffres qui illustrent cet état des choses :

Une grossesse sur trois est encore non prévue.

Plus des deux tiers des IVG surviennent chez des femmes qui utilisent une contraception.

Le taux de recours à l'avortement, stable depuis trente ans, augmente chez les mineures.

Un tiers des grossesses sont toujours des accidents, même chez des femmes prenant une contraception .
De plus, selon une étude Inpes parue en 2007, une femme sur cinq oublie sa pilule au moins une fois par mois, constat qui ne fait qu'aggraver la situation.

3) En 2010

Sur 64,7 millions d'habitants en France, 71 % des femmes en âge de procréer déclarent utiliser une contraception. Les pilules estroprogestatives représentent le premier mode de contraception. Cependant, une grossesse sur trois n'est pas désirée et 200 000 IVG sont encore effectuées chaque année en France. Selon l'étude COCON, réalisée sur 1689 femmes âgées de 18 à 44 ans a l'échec de la contraception est due à l'éducation de ces femmes.

Ces dernières années ont été marquées par l'arrivée de nouvelles méthodes de contraception : les voies non orales, la pilule d'urgence et plus récemment de nouvelles pilules contenant de l'estradiol ou oestradiol.

Estradiol : Hormone considérée comme la véritable hormone femelle, voisine de l'estrone mais plus active qu'elle, principalement sécrétée chez la femme par l'ovaire et dont le taux augmente lors de l'ovulation (libération de l'ovule par l'ovaire).

Plus de 50% des Françaises n'ont recours à aucun moyen de contraception. C'est ce que révèle un sondage mené par Harris Interactive. 68% des Françaises qui n'utilisent aucun moyen de contraception sont ménopausées et âgées de plus de 50 ans. Toutefois, l'étude montre que plus de 2 femmes sur 10 en âge de procréer n'utilisent pas de contraception. Dans 37% des cas, c'est l'absence de rapports sexuels qui justifie ce choix, viennent ensuite le fait de ne pas avoir de partenaire régulier (17%) puis plus simplement le désir d'avoir un enfant (13%). La contraception hormonale, dont la pilule, reste la première méthode de contraception féminine est utilisée par 50% des femmes en France. Les contraceptions dites « barrières », préservatifs féminins et masculins ou diaphragme, sont utilisées par 18% des Françaises. Quant aux [contraceptions définitives](#) telles que la ligature des trompes de Fallope, elles ne concernent qu'une très faible proportion des femmes (4%). Aujourd'hui 87% des femmes qui ont recouru à la ligature des trompes de Fallope expriment leur désir d'éviter la grossesse, 52% affirment vouloir d'avantage de liberté et de sérénité dans leur vie sexuelle et 3 femmes sur 10 désirent réduire l'abondance de leur règles.

B/ Historique et législation de la contraception

La contraception et plus particulièrement la pilule est considéré comme le premier traitement médicamenteux dont le but n'était pas de soigner une maladie, mais d'améliorer la qualité de vie. Entre morale conservatrice et évolution, la pilule et les différents moyens de contraception ont connu un parcours semés d'embûches.

Voici un récapitulatif des lois concernant la contraception. Il est cependant important de préciser que la pilule fut légale en France tardivement.

1952 : Gregory Pincus, chercheur américain, se lance dans la recherche d'un contraceptif hormonal .

1956 : Gregory Pincus réalise un essai d'administration de noréthynodrel sur 221 femmes qui est un succès.

1959 : Ce traitement est d'abord commercialisé aux Etats Unis sous le nom d'Enovid.

28 Décembre 1967 : La mise en vente de la pilule est adoptée sous le nom de « Loi Neuwirth » abrogeant la loi de 1920 qui punissait la publicité en faveur de l'avortement et de la contraception.

29 Juillet 1968 : Le Pape Paul VI publie « Humanae Vitae » dans lequel il condamne toutes les formes de contraception.

1970 : Les pilules faiblement dosées (moins de 0,05 mg d'estrogène) sont mises sur le marché.

1975 : La « Loi Veil » est mise en place en France. Elle autorise l'IVG mais sous certaines conditions.

1980 : Les pilules minidosées (moins de 0,03 mg d'estrogène) sont mises sur le marché.

1982 : Le professeur Emile Baulieu livre ses résultats sur les recherches d'une nouvelle pilule à action anti progestérone, la mifepristone ou RU 486. Cette molécule est utilisée comme moyen de contraception périodique et est également utilisée dans les centres d'IVG.

1984 : Les pilules tri phasiques qui suivent les variations hormonales d'un cycle sont mises sur le marché.

1993 : La « Loi Neiertz » punit l'entrave à l'avortement.

2000 : La limite légale pour pratiquer l'avortement est prolongée de 10 à 12 semaines.

C/ Environnement technologique (composition chimique)

aa

,cdsqvdc
bfsvfgdv
cds

sq

III- Campagnes et actions faites : Marketing de la contraception

A/ Actions faites

Le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative développe une stratégie d'actions globale et ambitieuse concernant la contraception. Il s'agit non seulement de mieux informer, en s'adressant de manière ciblée à certains segments de la population, mais aussi, d'agir sur la pratique des prescripteurs et d'améliorer l'accessibilité à la contraception. Pour cela, des campagnes de communication sont régulièrement mises en place par l'Inpes. Par exemple, la campagne lancée le 14 septembre 2009 (mais existant déjà depuis 2007) par le ministère de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) consiste à mobiliser à nouveau les 18-30 ans autour de la contraception. C'est désormais le couple et pas uniquement la femme qui est ainsi encouragé à prendre ses responsabilités.

Slogan campagne 2007-2009 «La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit».

B/ La stratégie Marketing *Marketing Social*

Le marketing social améliore l'accès à des méthodes en les rendant beaucoup plus disponibles, bien connues et abordables. La formule du marketing social consiste à mettre des contraceptifs en vente dans le secteur commercial, à des prix subventionnés, tout en faisant une publicité dans les médias et sur les lieux de vente. Le marketing social offre la pilule dans des lieux où les utilisatrices font généralement leur courses, tels que marchés, kiosques et magasins d'épicerie, éliminant ainsi, dans de nombreux cas, le besoin de se déplacer spécialement pour aller chercher les pilules. Le marketing social est étendu. En 1998, 40 programmes de marketing social ont vendu près de 66 millions de plaquettes de pilules dans 34 pays. Ces chiffres dépassent sensiblement ceux de 1991, quand 18 programmes de marketing social ont vendu 22 millions de plaquettes dans 17 pays.

Les clientes qui disposent de moyens suffisants, sont prêtes à payer intégralement le prix des services du planning familiale. On constate que de plus en plus, les

utilisatrices préfèrent acheter leurs moyens de contraception dans le secteur privé où elles peuvent obtenir la qualité, la commodité et la continuité de service que sont souvent à même d'offrir des dispensateurs privés.

C/ Cibles

Le moyen de contraception vise toutes les femmes ayant des rapports sexuels et leurs règles. Les besoins et les contraintes d'une célibataire en matière de contraception ne sont pas les mêmes que ceux d'une jeune maman. La contrainte de la pilule est de s'en rappeler tous les jours. En effet, pour les femmes qui oublient parfois de la prendre, il est plus conseillé d'utiliser des contraceptifs hormonaux tels que l'implant ou le dispositif intra utérin hormonal qui durent pendant trois ans.

D/ Objectif marketing de la contraception

– Maîtriser la natalité, la contraception
– Vendre le plus de moyens contraceptifs
cependant, depuis quelques années, une étude de vente de contraceptifs a constaté que les femmes avaient tendances à moins se protéger malgré toutes les préventions. Le taux en France de natalité reste tout de même élevé alors que la France est l'un des pays d'Europe les plus informés sur les risques de grossesses. On compte environ 215 000 IVG durant l'année 2009 (à approximatif du chiffre de 2007).

E/ Prix du produit

Selon les modes de contraceptions, le coût diffère. Il existe des pilules remboursées par l'Etat allant de 2 à 12 E_uros. Mais aussi des pilules pouvant atteindre 50 / 55 euros par cycle. Le prix de la pilule dépend de la marque du produit, de la personne qui la prend (si elle fume, pilule micro dosée, si elle ne veut pas avoir d'effets secondaires), la pilule dépend de l'organisme de la personne. Cependant, la pilule gratuite est accessible au planning familial mais moins de choix de pilules sont offerts. En ce qui concerne les moyens de contraceptions tels que l'anneau vaginal ou le patch contraceptif, l'Etat ne les subventionne pas donc les prix tournent autour de 15 Euros par cycle. Le prix d'un contraceptif hormonal est d'environ 125 € en France, il est remboursé à 65% par la sécurité sociale et a une durée de vie relativement longue pour une efficacité qui semble être maximale. La différence est toujours prise en charge par les mutuelles. L'implant revient environ à 1,70€ par cycle en tenant compte des consultations et du remboursement de l'Assurance maladie. De même, avec les consultations et le remboursement, le stérilet, durable pendant cinq ans, coûte 1 Euro par cycle.

CONCLUSION

On constate que de nombreuses formes de contraceptifs se sont développés depuis la création de la première contraception. Ils ont été créés pour satisfaire au mieux les besoins de leurs utilisatrices en fonction de leur métabolisme, de leur moyens financiers, de leur choix d'absorption, du renouvellement du produit (tous les jours, tous les trois ans, tous les cinq ans)... La contraception est aujourd'hui acceptée et encouragée par la majorité des personnes, elle permet l'aide et la protection de nombreuses femmes et jeunes filles. Mais quel sera le prochain moyen de contraception totalement sans incidence lors d'une fécondité voulue?

